

SYNTHESE

BUDGET PRIMITIF 2019

Montants votés en €

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		464 627,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		244 339,51 €
BUDGETS ANNEXES		
STATION SERVICE	Fonctionnement	13 414,27 €
	Investissement	2 000 €
ÉPICERIE	Fonctionnement	17 175,47 €
	Investissement	10 250,18 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	237 009,89 €
	Investissement	40 681,78 €

28 % des dépenses de fonctionnement (DF) du Budget Primitif principal sont affectées aux charges de personnel.

Les charges à caractère général (= dépenses courantes) représentent 38 % du montant budgété aux DF.

32 % des DF correspondent aux transferts nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

Environ 33 % des recettes de fonctionnement (RF) proviennent des impôts et taxes (26,6 % pour les seuls impôts locaux) et 24 % proviennent des dotations nationales et départementales. Elles sont complétées par le résultat bien excédentaire de fonctionnement 2018.

Afin de réaliser l'équilibre de la section d'investissement, les recettes reposent essentiellement (pour 92 %) sur le transfert de fonds depuis la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se porteront essentiellement vers le projet de réfection de la voirie chemin des Roberdières, et les remboursements d'emprunts en cours. Des frais seront également engagés pour l'entretien des bâtiments communaux (mairie). Une part des dépenses d'investissement prévues au budget concerne toujours l'éventualité d'un projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (50 000 €).

Le budget annexe de la station-service évolue peu, car il n'est pas prévu de grosses dépenses d'investissement.

Le budget primitif de l'épicerie subit la compensation obligatoire du déficit d'investissement 2018, résidu des travaux d'aménagement du commerce actuel.

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement ne nécessite pas de transfert depuis le budget principal, car l'excédent 2018 est largement suffisant, la partie « eau » compensant la partie « assainissement ».